



**Conseil
central**

de Québec-
Chaudière-
Appalaches

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Mandat 2022-2025
Mode hybride, Érablière du Cap
5^e réunion – 9 h 30 le 29 février 2024

ORDRE DU JOUR

- 24.05.01 Ouverture
- 24.05.02 Présentation des personnes invitées
- 24.05.03 Appel des personnes déléguées élues au conseil syndical
- 24.05.04 Accréditation provisoire des personnes déléguées
- 24.05.05 Adoption de l'ordre du jour
- 24.05.06 Adoption du procès-verbal du 20 octobre 2023
- 24.05.07 Affiliation (s)
- 24.05.08 Coalition régionale justice climatique et sociale
 - .01 Présentation de la coalition : création, structure et plan de travail
 - .02 Proposition sur les 3 grandes revendications
 - .03 Proposition englobante sur la mobilité et le transport
- 24.05.09 Question de privilège : Syndicat des employé(e)s de magasin et de bureau de la SAQ — CSN

Pause 10 h 45 – 11 h

- 24.05.10 Dénonçons les féminicides !
- 24.05.11 Journée thématique en condition féminine le 8 mars 2024
- 24.05.12 Accréditation des personnes déléguées
- 24.05.13 Nomination de la présidence et du secrétariat des élections
- 24.05.14 Premier rapport de la présidence et du secrétariat des élections

Dîner 12 h - 13 h

Tire sur neige 13 h - 13 h 30



**Conseil
central**

de Québec-
Chaudière-
Appalaches

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Mandat 2022-2025
Mode hybride, Érablière du Cap
5^e réunion – 9 h 30 le 29 février 2024

- 24.05.15 Syndicats en conflits
 - .01 Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de la Ville de Saint-Georges — CSN
 - .02 Syndicat des travailleuses et travailleurs de Presto Libre-Service de la région de Québec (CSN)
- 24.05.16 Comité relations interculturelles et anti-raciste : présentation du dépliant et des affiches pour les travailleuses et travailleurs étrangers et les syndicats
- 24.05.17 Marche-don, Cours-don
- 24.05.18 Négociation dans le secteur public : bilan, perspective et discussion
- 24.05.19 Deuxième rapport de la présidence et du secrétariat des élections
- 24.05.20 Installation des personnes élues
- 24.05.21 Ajournement

AIDE AUX PETITS SYNDICATS (150 membres et moins)

Il est à noter que pour être remboursées, les personnes déléguées doivent **obligatoirement être présentes en avant-midi et en après-midi.**